



AVIS AU CONSEIL N° 00-07

Objet : Ébauche du plan de la CCE en matière de planification, de surveillance et d'évaluation

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT que le Conseil lui a demandé de formuler un avis sur la manière dont la CCE pourrait mettre au point un mécanisme de surveillance des progrès et des résultats de ses projets, ainsi que d'établissement de rapports connexes, de même que de recommander des méthodes d'évaluation des projets en tenant compte de la nécessité de faire participer et d'informer le public;

AYANT reçu et examiné l'ébauche du plan du Secrétariat de la CCE en matière de planification, de surveillance et d'évaluation;

TENANT COMPTE du fait qu'il s'agit de travaux en cours;

INCITE, en conséquence, le Secrétariat à continuer de dresser ledit plan en recourant aux principes d'une gestion fondée sur les résultats;

CONSCIENT, toutefois, que les projets peuvent progresser rapidement et prendre diverses orientations, il est important :

- a) d'instaurer un processus de surveillance permanente;
- b) d'effectuer cette surveillance à l'interne et de publier des rapports semestriels concis rendant compte de la gestion fondée sur les résultats à la lumière d'indicateurs de rendement, et de soumettre ces rapports à l'examen du CCPM et du public;
- c) de réaliser un examen triennal à l'externe afin d'évaluer l'orientation générale et les progrès des programmes de la CCE.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 6 juillet 2000